



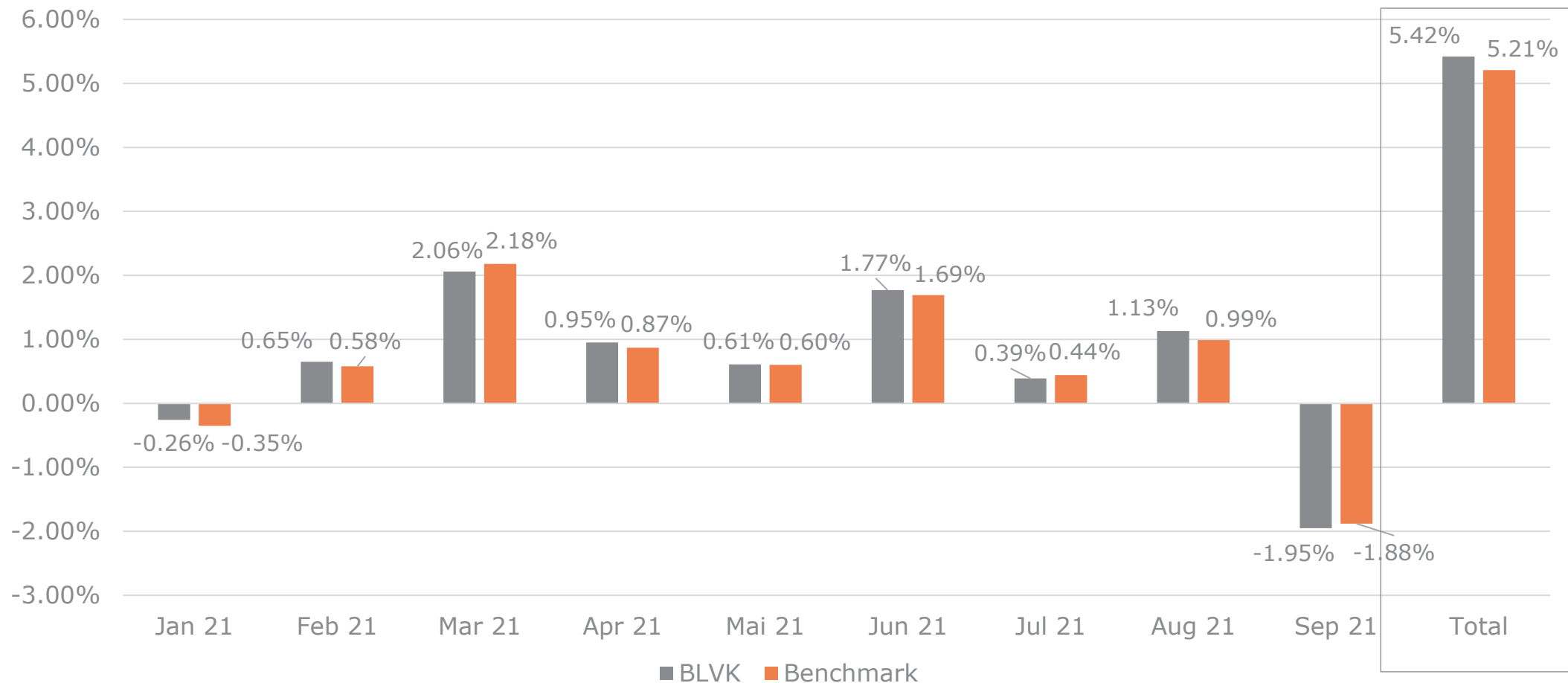
Bernische
Lehrerversicherungskasse

Informations récentes de la CACEB

Formation continue des délégués, Berne,

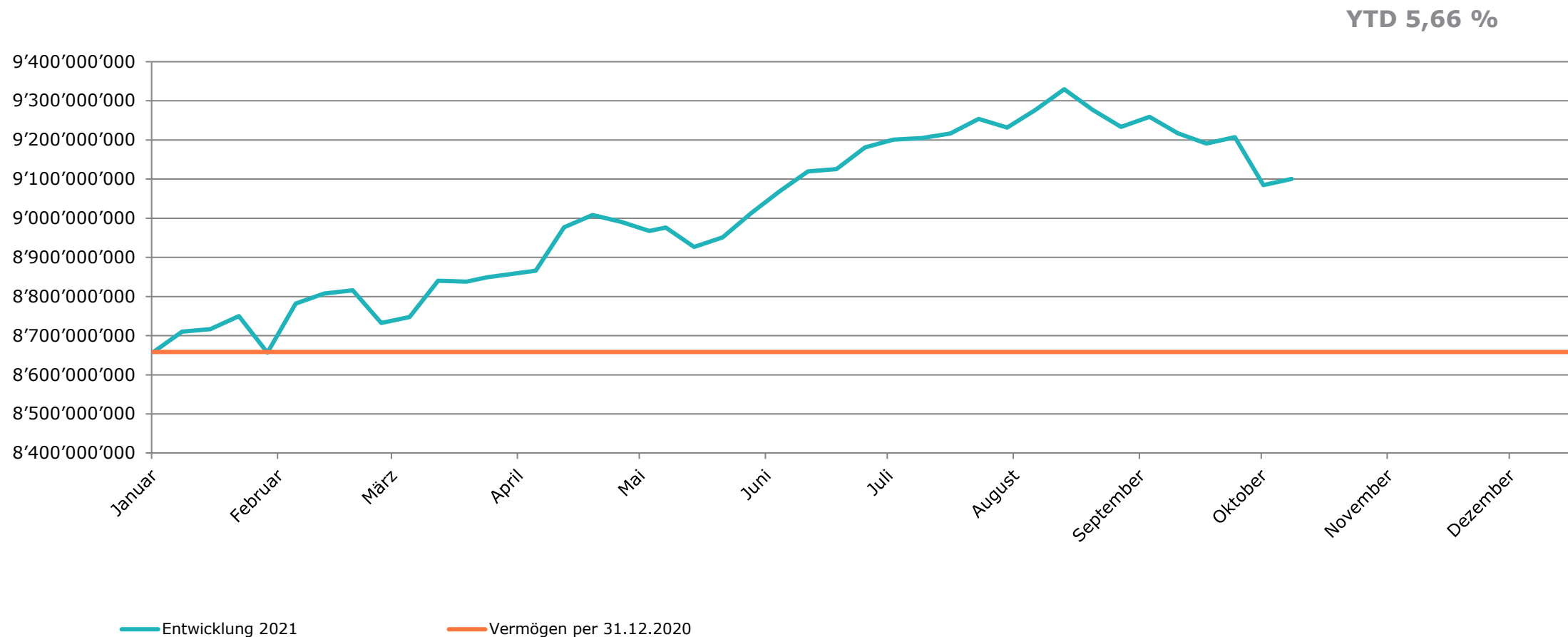
17.11.2021

Rendements mensuels et résultat des placements

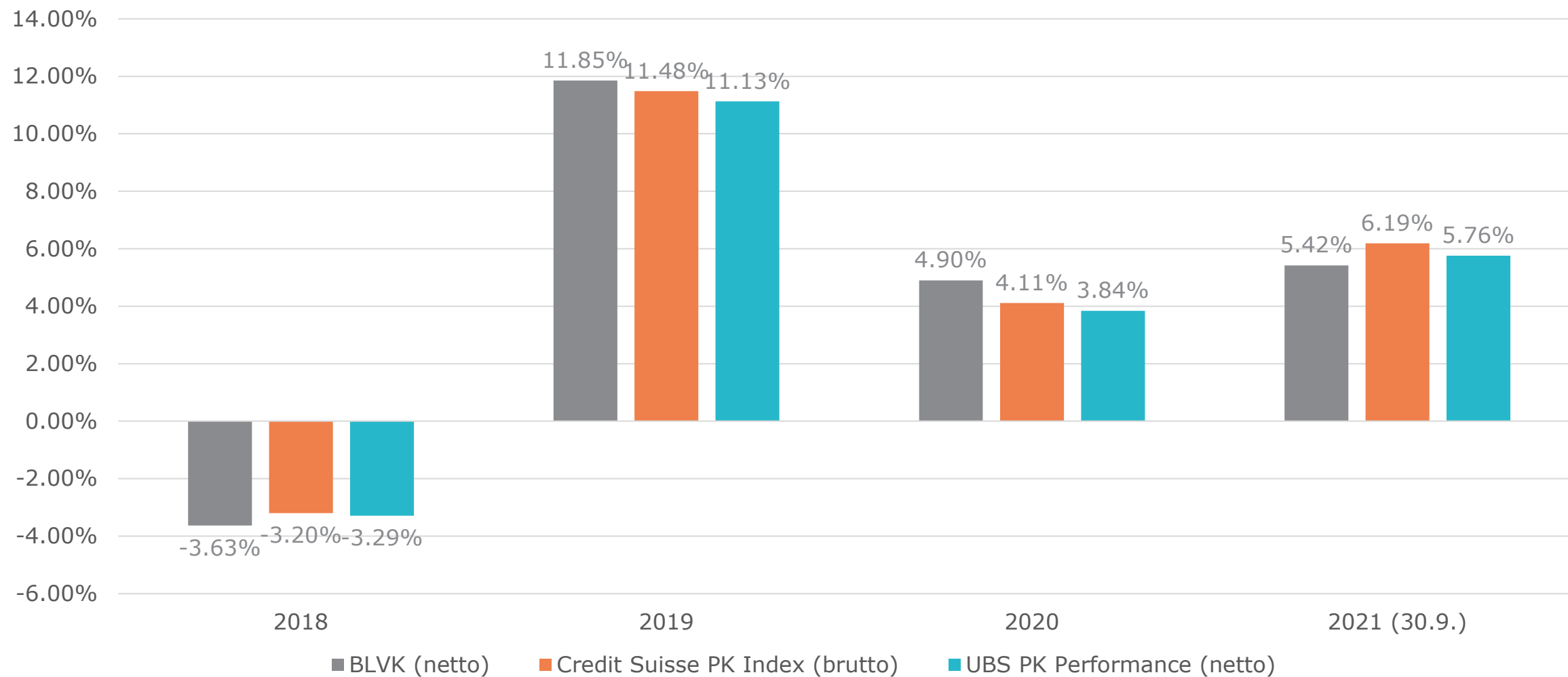


Situation actuelle

Evolution de la fortune au 08.10.2021



Rendement CACEB en comparaison pluriannuelle



ALM 2021

La CACEB réalise régulièrement une étude Asset Liability Management (ALM). Son objectif prioritaire est de définir une stratégie de placement qui est ajustée à la tolérance au risque et à la propension au risque de la caisse.

Sur la base des résultats de l'étude ALM 2021, la CACEB adaptera sa stratégie de placement de la manière suivante à partir du 1^{er} janvier 2022 :

- **Obligations** : réduction de la catégorie de placements des obligations
- **Hypothèques** : la catégorie de placements sera relevée à 6 %
- **Immobilier** : la quote-part de l'immobilier suisse augmentera de 4 % pour atteindre 16 %, tandis que la quote-part de l'immobilier étranger sera relevée de 1 %
- **Actions** : la quote-part d'actions, actuellement de 32 %, passera à 35 %

Informations importantes à l'occasion de la fin de l'année

Choix du plan d'épargne

- La CACEB permet à ses assurés de choisir entre trois plans d'épargne différents : Standard, Minus (cotisations d'épargne de 2 % inférieures) et Plus (cotisations d'épargne de 2 % supérieures)
- Un changement est possible pour le 1^{er} janvier 2022
- Changement : par écrit avec le formulaire « plan d'épargne » (délai : 30 novembre 2021)

Rachat facultatif

- Les rachats facultatifs augmentent le capital de prévoyance et donc la rente par la suite
- Procédure en cas de rachat facultatif :
 - demander une offre de rachat auprès de la CACEB
 - remplir l'autodéclaration et la remettre
 - paiement au moyen du bulletin de versement BVR+ jusqu'au 24.12.2021 au plus